

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59  
Direction Services Techniques - Eau -  
Assainissement – Environnement  
VA - AM  
N° 2018-D-214

## **DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **ACQUISITION D'UNE PARCELLE SITUÉE SUR LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE**

### **ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N° 176 DU 20 JUIN 2016**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017, portant délégation d'attributions au Président modifiée,
- VU, l'arrêté n°83 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jean-Claude COURARI en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,
- VU, la décision n°176 du 2016 portant acquisition de parcelles situées route de Gond-pontouvre à Ruelle sur Touvre appartenant à M. Laurent SALOMON et Mme Valérie SARTORI,
- Considérant que la décision n°176 ne prend pas en compte les frais relatifs à la mainlevée de l'inscription de privilège du bien,

### **DECIDE**

**Article 1** – Est annulée et remplacée la décision n°176.

**Article 1** – Est approuvée l'acquisition de 13 m<sup>2</sup> à détacher des parcelles AI 414 et AI 415 situées route de Gond-Pontouvre à Ruelle sur Touvre appartenant à M. Laurent SALOMON et Mme Valérie SARTORI, domiciliés 724 route de Gond-Pontouvre à Ruelle sur Touvre, pour l'implantation d'un poste de refoulement.

**Article 2** – Le montant de cette acquisition s'élève à 2 €. Les frais relatifs au bornage, à l'établissement du document d'arpentage, les frais d'acte et les frais relatifs à la mainlevée de l'inscription de privilège du bien seront à la charge de GrandAngoulême.

**Article 3** – Les crédits sont inscrits au budget annexe assainissement – article 2111.

**Article 4** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 4 juillet 2018

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **04/07/2018**  
Publié ou notifié,  
Le **05/07/2018**